

Moulins, le 24 NOV. 2020

## LA PRÉFÈTE

Monsieur,

Vous avez déposé une étude préalable agricole le 30 juin 2020, pour un projet de parc photovoltaïque au sol, sur la commune de CHEVAGNES.

Mes services ont examiné cette étude et l'ont soumise à l'avis de la CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) le 10 septembre 2020.

La CDPENAF a donné un avis défavorable, constatant en particulier des lacunes méthodologiques importantes quant à l'analyse du projet. La commission a ainsi estimé que le projet avait un impact négatif notable sur l'économie agricole et que des mesures de compensation agricole étaient nécessaires.

Ainsi, il apparaît que votre projet ne respecte pas la séquence « Eviter – Réduire - Compenser ». En particulier, aucune recherche de terrain autre qu'agricole n'a été proposée afin d'éviter d'impacter des terres cultivables.

D'un point de vue technique, l'estimation des impacts n'est pas basée sur les données réelles de l'exploitation concernée (fermiers en place non contactés – absence d'informations sur la valorisation actuelle des bovins et des parcelles). Les filières amont et aval ne sont pas prises en compte dans le chiffrage des impacts. A noter également, que le potentiel agricole du site est sous-estimé. De plus, la rémunération pour l'entretien des parcelles par le pâturage des ovins ne constitue pas un revenu agricole et la perte des aides PAC, engendrée par le projet photovoltaïque, n'a pas été évaluée.

Le projet a des impacts négatifs notables sur l'économie agricole, et nécessite la mise en place de mesures de compensation collectives.

SARL Green Energy 3000  
Energie du Partage 6  
8 bis Rue Gabriel Voisin – CS 40003  
51688 REIMS Cedex 02

En l'état actuel de votre étude, j'émet donc un avis défavorable et vous propose de revoir intégralement le projet, en particulier la zone d'implantation.

Les services de la Direction Départementale des Territoires se tiennent à votre disposition pour tout complément.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Marie-Françoise Lecaillon